

Destination Vignoble Nantais

TERRES DE CONTRASTES

La Charte Destination Vignoble Nantais : des engagements réciproques

Cette charte formalise les engagements réciproques entre Destination Vignoble Nantais - SPL Clisson Sèvre Loire Tourisme et ses partenaires pour garantir une expérience touristique d'excellence, fondée sur l'accueil, l'hospitalité et une collaboration harmonieuse entre les acteurs locaux.

En signant cette charte, chaque partie s'engage à respecter et promouvoir les valeurs qui font la richesse et l'attractivité de notre destination.

Qu'ensemble nous puissions unir notre réseau autour d'un seul objectif :
faire grandir notre destination.

*Merci de retourner un **exemplaire signé** ou la **dernière page scannée** avec votre bulletin réponse pour le partenariat 2025-2026.*

Destination Vignoble Nantais
SPL Clisson Sèvre Loire Tourisme

Siège administratif : 6 rue St Nicolas, 44190 CLISSON

Siret 923832380 00011 - Code NAF : 7990Z

www.destination-vignoble-nantais.com

Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours Atout France n°IM044230010



Proposer une offre d'excellence pour tous

Destination Vignoble Nantais s'engage à :

Garantir une qualité d'accueil pour tous dans une démarche écoresponsable

- En vous informant et vous accompagnant sur les démarches et dispositifs de qualité (classements, labels, certifications...)
- En maintenant son classement Destination d'Excellence (anciennement marque Qualité tourisme)
- En vous informant et vous accompagnant à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap tel que le garantit le label Tourisme et Handicap
- En valorisant les pratiques écoresponsables et en menant les actions en faveur d'un tourisme accessible par les mobilités douces.

Nos partenaires s'engagent à :

Garantir une qualité d'accueil pour tous dans une démarche écoresponsable

- En accueillant les visiteurs avec un personnel formé et sensibilisé aux enjeux du tourisme et de l'accueil (courtoisie, bienveillance, professionnalisme)
- En respectant la législation en vigueur concernant votre activité : autorisations, diplômes, sécurité, hygiène, salubrité, assainissement, urbanisme

Pour les hébergements : arrêté de classement si hébergement classé, déclaration en mairie de moins de 5 ans et numéro de SIRET pour les meublés et chambres d'hôtes

- En garantissant à la clientèle une prestation et des équipements de qualité
- Pour les domaines viticoles : en s'inscrivant dans des démarches de réseau comme "Caves Touristiques", "Bienvenue à la Ferme" ou "Accueil Paysan"
- En contribuant à un environnement inclusif, en adaptant l'accueil aux besoins spécifiques des visiteurs
- En adoptant des pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes (réduction des déchets, économies d'énergie, ...)
- En valorisant des circuits courts et les vins locaux.

Accroître le développement économique des acteurs du tourisme du vignoble nantais



Destination Vignoble Nantais s'engage à :

Faciliter et optimiser les retombées économiques et commerciales pour les acteurs du tourisme du Vignoble Nantais

- En facilitant la mise en réseau des professionnels de la destination pour développer les relations commerciales entre acteurs du tourisme et mieux vous faire connaître l'offre
- En organisant des rendez-vous thématiques pour vous informer des grandes tendances et axes de développement touristique du territoire
- En partageant des ressources utiles pour vous permettre d'adapter vos offres (données, tendances, veille, etc..).
- En relayant vos offres en ligne sur notre site internet via le réseau de données touristiques régional e-SPRIT
- En vous accompagnant sur la commercialisation de vos offres touristiques selon vos cibles.

Nos partenaires s'engagent à :

Participer à la dynamique touristique de Destination Vignoble Nantais

- En échangeant au moins une fois par an avec les interlocuteurs de Destination Vignoble Nantais et / ou en participant au programme d'animations. Nos échanges sont bienveillants et dans une démarche de progrès
- En étant réactif lors des sollicitations des interlocuteurs de Destination Vignoble Nantais
- Pour les hébergements : en étant à jour du versement de la taxe de séjour afin de contribuer aux actions de développement touristique
- En mettant à jour vos offres sur la plateforme e-SPRIT : descriptifs commerciaux, tarifs, horaires d'ouverture, visuels de qualité, informations réglementaires, marques et labels, etc...



Promouvoir la Destination Vignoble Nantais et son offre touristique

Destination Vignoble Nantais s'engage à :

Centraliser et valoriser les atouts de la destination par ses actions de communication

- En mettant en place des actions de promotion impactantes, des supports de communication pertinents et en optimisant leur diffusion
- En informant la clientèle de l'offre touristique de la destination via ses outils de communication et son équipe d'accueil
- En participant à des opérations de promotion : campagnes de communication, newsletters, insertions presse, réseaux sociaux, salons, workshops, site Internet, accueils presse, etc...
- En vous accompagnant sur vos actions de communication pour la valorisation de votre activité auprès des publics.

Nos partenaires s'engagent à :

Être acteur et ambassadeur de la Destination Vignoble Nantais en relayant l'offre touristique

- En intégrant le logo de la destination et un lien vers notre site internet sur vos supports de communication ou lors des échanges avec vos clients
- En acceptant de recevoir notre newsletter mensuelle destinée au Grand Public pour connaître l'actualité touristique et la diffuser auprès de vos clients.
- En accueillant les équipes de Destination Vignoble Nantais pour visiter votre établissement, s'informer sur votre activité et mieux vous connaître.

En signant cette charte, nous affirmons notre volonté de construire ensemble l'avenir de la Destination Vignoble Nantais et devenir une référence en matière d'accueil et d'hospitalité, au bénéfice de tous les visiteurs et habitants.

Destination Vignoble Nantais se réserve le droit de sélectionner les partenaires/ événements qui correspondent aux intérêts touristiques de la destination. En cas de manquements ou de réclamations graves, remarques récurrentes et constatations d'avis négatifs très importants en ligne et sans engagement d'action d'amélioration constatée ou efficace, Destination Vignoble Nantais pourra cesser d'inclure le partenaire dans la démarche touristique du territoire.

A signer et retourner avec votre bulletin réponse

Destination Vignoble Nantais



Signature partenaire :